

# Annexes

mise à jour du 10 décembre 08


Servitudes d'utilité publique

## IV. Servitudes relatives à la salubrité et à la sécurité publiques

Plans de prévention des risques naturels et installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) générant des contraintes fortes d'urbanisme



Mairie de Paris Urbanisme  
PLU approuvé par délibération du Conseil de Paris en date des 12 et 13 juin 2005



VOIR PLANS DES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE SUR LES BOIS

VOIR PLANS DES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE SUR LES BOIS

**Installations classées pour la protection de l'environnement**  
○ Dépôt de fioul enterré générant des servitudes d'implantation  
● Dépôt de fioul aérien générant des servitudes d'implantation

**Servitudes de carrières**  
Zones d'anciennes carrières  
Zone comportant des poches de gypse antéludien

**Plan de Prévention des Risques d'Inondation**  
Zone bleu sombre (incluse dans l'aléa) zone urbanisée potentiellement submersible par plus d'un mètre d'eau  
Zone bleu sombre hachurée (hors aléa)  
Zone bleu clair (incluse dans l'aléa) zone urbanisée potentiellement submersible par au plus un mètre d'eau  
Zone bleu clair hachurée (hors aléa)  
Zone rouge : zone d'écoulement principal du fleuve en période de crues  
Zone verte : zone d'expansion des crues  
Secteurs stratégiques pour le développement économique et social de Paris ou d'intérêt national  
PHEC en mètres suivant le nivellement général de la France (dit IGN 69) et limites des casiers qui leur sont associés.  
Pour avoir le PHEC suivant le nivellement orthométrique "Ville de Paris", retrier 0,33 m

Ce plan ne peut servir de base pour la mise en place de l'information aux occupants et locataires. Seul l'arrêté préfectoral n° 2005-41 du 14 février 2005, publié sur le site de paris.paris.fr offre la garantie d'exactitude nécessaire.  
Fond de plan : Mairie de Paris / DU / SDAF / STDF  
Parcellaire : APUR / SIP / version 2001  
Données : Préfecture de Paris / DUE / BU  
Echelle : 1/11 500<sup>ème</sup>